



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 26 juin 2023, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour (modifié selon point 4)

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 12 décembre 2022
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis municipal 2023/18 : Gestion et comptes 2022
9. Préavis municipal 2023/19 : Arrêté d'imposition 2024
10. Préavis municipal 2023/17 : Modification des buts du SDIS Nord vaudois (intégration des jeunes sapeurs-pompiers-JSP)
11. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances
12. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière d'impôt
13. Présentation du SDIS et du Détachement d'appui DAP Y3 (corps de sapeurs-pompiers local) par le Lt Daniel Hess
14. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- Une personne est présente dans le public : Capitaine Alain Mercier, pompier.
- Il faudra dorénavant se servir des adresses mail : president.conseil@giez.ch et secetaire.conseil@giez.ch pour joindre le Président et la Secrétaire du Conseil. Ces boîtes seront régulièrement relevées. S'il n'y a pas de réponse dans un délai de 2-3 semaines, il faut prendre contact par téléphone avec le Président.
- L'historique des procès-verbaux sera réduit sur le site internet suite à la demande de droit à l'oubli d'un Conseiller. Une réponse du Préfet quant à ce cas de figure

est attendue. Dans tous les cas, les procès-verbaux sont archivés par le Bureau et peuvent être consultés à la demande.

La Secrétaire fait les communications suivantes :

- Rappel : les personnes qui souhaitent recevoir leur convocation par mail peuvent venir s'inscrire auprès de la Secrétaire à la fin du Conseil. Il est aussi possible de lui communiquer le souhait par mail ou téléphone.

2. Assermentations au Conseil Général

Une assermentation est demandée :

- Acker Sophie

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 32 membres sur 50. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Validation de l'ordre du jour

Le Bureau propose d'ajouter un point 12 : élection d'un nouveau membre à la commission de recours en matière d'impôt.

L'ajout du point 12 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 12 décembre 2022

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Les modifications suivantes sont demandées par **Mme Christiane Charmey**. En page 8, « Christiane » à la place de « Chrisitane » ; « J'ai pris connaissance du préavis concernant le Fonds scolaire et bibliothèque, et à l'article 2 point C, j'ai deux suggestions à proposer : La première, c'est pour une organisation d'entraide chrétienne composée de quatre associations, qui met en place chaque année l'« Action paquets de Noël » en faveur des enfants et adultes nécessiteux de l'Europe de l'Est. L'année passée, cette action a permis d'offrir 124'800 paquets qui contiennent des vivres, des sucreries, des articles d'hygiène, des jouets et du matériel scolaire. Cette année, l'Ukraine bénéficie d'un traitement prioritaire. A ce stade c'est déjà une belle histoire. Mais si je vous en parle c'est parce qu'il y a dans notre village une famille qui participe depuis vingt ans à cette œuvre d'entraide. Elle réceptionne la marchandise, effectue des tris, des réparations, des emballages et des transports dans les lieux de collecte. Rien que pour cette année, elle a confectionné plus de mille colis. Cela représente un immense travail effectué bénévolement par la famille Jean-Robert Barraud. C'est un engagement admirable et je trouve que cette organisation mérite un soutien particulier, sous forme de don ou de matériel scolaire. » à la place de « à quelques suggestions en lien avec le Préavis du fond scolaire et les livres. Le fond de concurrence pourrait être utilisé pour : 1) Une œuvre d'entraide chrétienne qui envoie

des paquets en Europe de l'est à laquelle la famille de M. Jean-Robert Barraud participe. 2) Apporter un soutien à la paroisse pour le financement des camps. »

Acceptation de la modification du procès-verbal (30 voix pour ; 0 voix contre, 2 abstentions).

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal modifié.

Le procès-verbal modifié du 12 décembre 2022 est approuvé (28 voix pour ; 0 voix contre ; 2 abstentions).

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il y a eu une lettre de démission de **M. R.L.** et que ce dernier demande que son nom ne figure pas au procès-verbal. Le Président fait la lecture de la lettre de démission dont le nom est notifié au Conseil.

7. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- Construction : Plusieurs chantiers sont en cours de réalisation dans le village, conformément aux permis de construire délivrés.
- Routes : Les travaux de finition sur la route de Grandson / Giez se feront à partir du 3 juillet 2023 et se poursuivront tout le mois de juillet. La route sera donc fermée à toute circulation. Une signalisation de détournement sera mise en place.
- Pénurie : L'hiver passé s'est bien déroulé mais les risques d'une pénurie d'eau et d'électricité restent toutefois présents (essentiellement en hiver). Il faut s'y préparer et s'organiser en conséquence. La Commune, suite aux directives cantonales, a prévu un PRU (Point de Rencontre d'Urgence) dans un local de la Grande salle. Une signalisation sera mise en place en cas d'alarme. Une permanence est également prévue avec deux personnes présentes, le but étant d'assurer d'une part l'accueil en cas d'urgence, et d'autre part l'usage des radios afin de pouvoir rester en contact avec les différents services concernés (radios fournies par la protection civile). Il appartient à chacun de se prémunir en eau, bougies, lampe solaire, réserves alimentaires, etc.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- ASIGE (Association Intercommunal de Grandson et Environs) : Les coûts augmentent considérablement ces dernières années, dans les comptes 2018-19, la commune de Giez en était à 364.- par habitant et 3339.- par élève. Dans les comptes 2021-22 le coût par habitant est de 512.- et 4932.- par élève. Les préoccupations de la CoGeFi par rapport à ces chiffres sont également celles de la Municipalité. C'est dans cette optique que lors d'une rencontre avec le CODIR de l'ASIGE avec d'autres communes de l'OUEST, concernant la projection 2035 des besoins en infrastructures scolaires (qui nécessitent un accroissement), il a été demandé à l'ASIGE d'offrir plusieurs variantes afin d'évaluer les coûts et de les réduire en estimant financièrement différentes options. A Champagne la phase d'avant-projet est terminée (16 classes, 2 réfectoires, 1 UAP). Le préavis a été validé par le Conseil Intercommunal (crédit d'étude 2 de 985'000.-).

- RAdEGE (Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs) : L'Assemblée Générale du mois de mai a validé les comptes 2022. Les résultats de l'exercice sont en phase avec le budget. Pour le préscolaire, 0-4 ans EVE, garderie, le CoDIR a recherché activement des solutions afin d'augmenter la capacité. Finalement, après quelques rencontres avec des Communes remplissant les critères, la Commune d'Onnens pourrait correspondre. Un préavis a récemment été validé dans ce sens.
- ARAS (association de communes de la région d'action sociale Jura-Nord vaudois) : En début juin, aura lieu le lancement du projet OASIS, validé et soutenu par les 73 Communes du district. Cela permettra d'indiquer grâce à différents partenaires (Equipe mobile, Partenaires associatifs, Curateurs, CMS), vers qui se tourner pour obtenir les prestations sociales auxquelles une personne a droit. Il s'agit d'une plateforme qui sert à favoriser l'accès aux prestations sociales à l'ensemble de la population. Le but est de lutter de manière locale et préventive contre la problématique du non-recours à l'aide sociale. Quelques flyers sont au guichet communal et le lien va être mis sur le site internet de la Commune.

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- Candélabres de la route en Pierre : deux mâts seront rehaussés cet été.
- Projet assainissement route d'Orges – Petit Montborget : dossier en consultation préalable à la DGMR avant enquête publique.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- Les bancs de l'église ont été traités pour éliminer la petite vrillette (ciron).
- L'exutoire de fumée du collège a été remplacé et l'éclairage pour la sortie en cas d'urgence remis aux normes.
- Après plusieurs reports, le chantier pour le remplacement des panneaux solaires sur le toit de la Grange a démarré. Grâce au support de **M. Hervé Kemmling**, Municipal, un importateur de panneaux qui en avait en stock a été identifié. Le chantier devrait se terminer d'ici 2-3 semaines.

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- Les contrats pour le renouvellement du système informatique sont signés. Le changement se fera cet été.

8. Préavis municipal 2023/18 : Gestion et comptes 2022

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève :

- 1) **Les charges du personnel** communal font l'objet d'une **imputation interne**, c'est-à-dire une allocation de ceux-ci aux différentes rubriques des comptes de la bourse communale. Celle-ci est basée sur une clé d'allocation qui a été déterminée il y a quelques années.

A la lecture des montant présentés, celle-ci ne semble plus refléter la réalité, c'est-à-dire le temps effectivement passé sur la gestion des déchets, des routes, des bâtiments communaux etc.

La Commission a dès lors suggéré à la Municipalité de vérifier celle-ci et de l'adapter si besoin pour les exercices à venir.

- 2) Les comptes de l'exercice 2022 bénéficient de taux d'emprunts financiers bien inférieurs à ceux des années précédentes, profitant des conditions favorables du marché à court terme. Cela se reflète au niveau du résultat comptable mais également au niveau des liquidités.

La Commission salue d'ailleurs la gestion active des emprunts de la Commune.

Toutefois, les marchés évoluent et les conditions d'emprunts ont repris l'ascenseur, de telle sorte que pour le renouvellement de l'emprunt de 1,1 mios, l'augmentation de taux d'intérêts pourrait avoisiner les 200 points de base, soit passer de 0.5% à 2.5%, ce qui représenterait un impact de plus de CHF 20'000 sur la trésorerie et les comptes de la bourse pour les exercices à venir.

La Commission propose d'approuver le préavis 2023/18 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole en ouvrant les discussions.

M. Alberto Perez, Conseiller, demande quelles possibilités sont envisagées par la Municipalité pour tenir compte de la dette par habitant qui est élevée ?

M. Bernard Milliet, Municipal, répond que certaines solutions sont apportées dans le préavis suivant. La Municipalité doit décider de réaliser certains investissements ou non. Certains travaux peuvent être repoussés mais devront finalement être effectués (ex : les travaux du Petit Montborget). Il s'agit d'une préoccupation importante de la Municipalité.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, explique que l'endettement est dû à d'importants investissements ces dernières années. D'autre part, les investissements en matière d'épuration et sur les bâtiments communaux devront être obligatoirement effectués sur un moyen ou court terme.

M. Jean-Daniel Cruchet, demande quel est l'impact de la nouvelle péréquation et la hausse de la facture sociale.

M. Bernard Milliet, répond qu'il y aura une participation plus importante du Canton pour la facture sociale (facturation avec moins d'augmentation). L'impact global de la péréquation devrait être positif selon les prévisions du Canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2023/18 : « Gestion et comptes 2022 » accepté (30 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention).

Le Conseil général de Giez décide :

1. **D'accepter la gestion et les comptes 2022 de la bourse communale ;**
2. **De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022 ainsi qu'à la Commission de gestion finances pour son rapport.**

9. Préavis municipal 2023/19 : Arrêté d'imposition 2024

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission de gestion-finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que les derniers exercices comptables ont bouclé sur des résultats meilleurs que budgétés et ceci malgré un environnement social et économique défavorable. La Municipalité a géré ces exercices en gardant un œil critique sur les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Commune ainsi qu'au maintien du patrimoine de celle-ci.

La Commission propose d'approuver le préavis 2023/19 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole et ouvre les discussions.

M. Alberto Perez, Conseiller, demande à quoi correspondent les travaux du Petit Montborget et quels sont les montants liés.

M. Hervé Kemmling, Municipal, explique qu'il s'agit de travaux sur la route en direction d'Orges et sur la montée du quartier villa. Leur but est de finir le séparatif et de renouveler la conduite d'eau et les aménagements routiers et d'enterrer la ligne électrique fil électrique. Le montant des travaux est estimé à CHF 1.5 million.

M. Alberto Perez, demande si une augmentation de 2 points du taux d'imposition n'est pas imprudente ou insuffisante.

M. Bernard Milliet, Municipal, explique que c'est ce qui était prévu dans le plan de législature. Nous devrions bénéficier de la péréquation 2025 ainsi que de recettes croissantes avec l'augmentation du nombre d'habitants.

M. Jean-Daniel Cruchet, Conseiller, pose la question de l'obligation de la Commune de Giez de rester propriétaire de 9 appartements. Une possibilité serait de faire une PPE sur la Grange et de les vendre. La Commune pourrait-elle tenir une année de plus avant les travaux du Petit Montborget ?

M. Alberto Perez, rappelle qu'il y a un aspect climatique à la question. Suite à la votation du 18 juin 2023, les Communes vont sûrement être motivées à investir dans la protection du climat, ce qui serait un bon argument pour augmenter le taux d'imposition.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, répond que la Grange peut être vendue mais qu'il s'agit d'un bâtiment du patrimoine communal. Un investissement pour le climat sera effectué dans la rénovation des bâtiments communaux. Renoncer aux travaux du Petit Montborget deux ou trois ans ne changerait rien.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2023/19 : « Arrêté d'imposition 2024 » accepté (17 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions).

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'augmenter le taux du coefficient de l'impôt communal à 68% de l'impôt cantonal de base.

2. D'augmenter l'impôt sur les chiens à CHF 40.

3. De ne pas changer les autres impôts et droits de mutation perçus par la Commune de Giez qui restent les mêmes par rapport à l'arrêté d'imposition 2023.

10. Préavis municipal 2023/17 : Modification des buts du SDIS Nord vaudois (intégration des Jeunes sapeurs-pompiers-JSP)

M. Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Serge Pidoux, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que le changement des statuts présenté vise à intégrer les jeunes sapeurs-pompiers.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2023/17 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole et ouvre les discussions.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2023/17 : « Modification des buts du SDIS Nord vaudois (intégration des Jeunes sapeurs-pompiers-JSP) » est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Giez décide :

1. L'Avenant N°1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

2. L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

3. La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

11. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Renouvellement du bureau

Une majorité du Bureau se représente à leurs fonctions occupées jusqu'à présent. Il s'agit de :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| • Président | Benoît Kemmling |
| • Vice-président | Christian Wilhelm |
| • Scrutatrice | Sophie Chevalier |
| • Scrutateur | Jonas Schneider |
| • Sous-scrutateur | Serge Pidoux |

Mme Antonietta Derosa Favre se propose en tant que seconde sous-scrutatrice.

Il n'y a pas d'autre proposition pour une des fonctions du Bureau. Le nombre de candidats correspond au nombre de fonctions.

Le Bureau est élu tacitement et se présente désormais de la manière suivante :

- Président Benoît Kemmling
- Vice-président Christian Wilhelm
- Scrutatrice Sophie Chevalier
- Scrutateur Jonas Schneider
- Sous-scrutatrice Antonietta Derosa Favre
- Sous-scrutateur Serge Pidoux

Renouvellement de la Commission de gestion-finances

Le nombre de candidats correspond au nombre de postes. Il n'y a pas d'autre proposition en tant que candidat à une des places. La Commission est élue tacitement et se présente de la manière suivante :

- Membre Mme Nadège Germond
- Membre M. Christian Duvoisin
- Membre M. Eric Cottens
- Membre M. Peter Schwegler
- Membre M. Daniel Hess
- Suppléant Mme Laurence Gadolini
- Suppléant M. Nils Bärtschi

Le Président du Conseil général rappelle que la commission désigne son Président. Ce dernier sera chargé de rapporter. Le rapporteur doit changer chaque année. La Commission informe le Président que **M. Daniel Hess** est désigné comme président.

12. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière d'impôt

M. Alberto Perez se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. Dès lors, il est élu tacitement en tant que membre de la Commission de recours en matière d'impôt.

13. Présentation du SDIS et du Détachement d'appui DAP Y3 (corps de sapeurs-pompiers local) par le Lt Daniel Hess

La présentation à titre d'information du SDIS et du Détachement d'appui DAP Y3 est donnée.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Christiane Charmey, Conseillère, annonce qu'une nouvelle association « Partagiez » est née. Son comité est composé de quatre personnes : Mélanie Cena-Bornoz, Elsa Schneider, Christiane Charmey et Lucie Kemmling. L'Assemblée constitutive aura lieu en janvier 2024. Le Conseil applaudit cette initiative.

Mme Christiane Charmey, demande quelle est la politique de la Commune par rapport au parking pour l'église.

M. Jean-François Jeannin, Syndic, explique que la Commune ne dispose pas de police de parking donc elle ne peut pas intervenir. On ne peut que dénoncer les personnes mal garées. Pour l'instant, il faut s'en accommoder mais la Municipalité peut se pencher sur la question.

Mme Irène Perez, Conseillère, demande où en est la procédure d'interdiction du passage de camions sur la route de la Outre.

M. Jean-François Jeannin, explique que le chemin qui arrive jusqu'à la Outre depuis Grandson n'est pas la propriété de la Commune de Giez. La demande d'interdiction de circuler pour les poids lourds, une limitation de vitesse à 60km/h et le renouvellement des accotements a été posée à la Commune de Grandson. Il n'y a pas eu d'interdiction de poids lourds, un panneau « cassis » a été installé et les accotements n'ont pas été refaits.

M. Jean-Daniel Cruchet, Conseiller, explique que l'entreprise Cand-Landi pourrait avoir un lien sur le fait de retenir la Commune de Grandson de prendre des mesures.

M. Jean-François Jeannin, explique qu'en utilisant un GPS on est également dirigé vers le chemin de la Outre.

M. Alberto Perez, Conseiller, dit que depuis la Outre, la route appartient à Giez. Serait-il possible de prendre des mesures unilatérales ?

M. Jean-François Jeannin, explique qu'il s'agirait d'une solution de dernier recours et que cela doit être validé par le voyer. Il exprime également son inquiétude quant à la construction de la décharge des Echatelards qui causerait une augmentation du trafic de camions.

Mme Sylvie Montandon-Girard, Conseillère, soulève la question des dégâts qui peuvent être causés par les camions.

M. Christian Wilhelm, Conseiller, demande s'il est possible de mettre un ralentissement clair.

M. Jean-François Jeannin, répond que ça pourrait être une solution mais que le but est l'abolition des poids lourds et qu'il faut aussi penser aux agriculteurs et aux bus.

Mme Sylvie Montandon-Girard, propose de mettre un limiteur de vitesse.

M. Jean-Daniel Cruchet, propose de mettre en place une pétition. On pourrait également forcer les camions à ralentir en utilisant un gendarme couché ou un carré berlinois.

M. Jean-François Jeannin, explique que la Municipalité est en discussion avec Grandson.

Mme Claudine Barraud, Conseillère, demande s'il serait possible de donner deux mois à l'avance les dates des Conseils.

M. Benoît Kemmling, Président, répond qu'il évaluera la possibilité de les donner plus rapidement en concertation avec les impératifs de la Municipalité ou de tiers (exemple

la révision des comptes). Sur le principe, il n'y voit pas d'objection particulière. Les dates seront communiquées sur le site internet dès qu'elles seront connues.

Il annonce également le prochain concert du Nordsband le 30 juin prochain. Il y aura un apéro offert par la commune ainsi que des grillades et desserts. Il annonce également la raclette du 1^{er} août.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h57.

Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 26 juin 2023.

Le Président



Benoît Kemmling



La Secrétaire



Annabelle Ducret